



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

statut

Question écrite n° 55931

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'intérêt et l'importance du rapport Lipietz relatif à la mise en oeuvre d'un nouveau type de société à vocation sociale. Ce rapport propose divers aménagements de la loi de 1901, essentiellement à l'égard de la fiscalité des associations. Il lui demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant de ce rapport novateur.

## Texte de la réponse

Le rapport de M. Lipietz auquel fait référence l'auteur de la question reconnaît l'effort mené par le ministère des finances pour apporter aux associations la sécurité juridique dont elles avaient besoin, la clarification des règles fiscales indispensable du fait de l'évolution des activités et du rôle des associations dans le contexte économique et social français et la méthode adoptée pour mettre en oeuvre ces dispositions. Il n'est donc pas envisagé de modifier fondamentalement ce dispositif et notamment la circulaire administrative n° 4H-5-98 du 15 septembre 1998. Cela étant, des aménagements pourront être apportés à ce dispositif d'ensemble notamment en ce qui concerne les conséquences fiscales de la rémunération de certains dirigeants d'associations au vu des conclusions du rapport remis au Premier ministre par M. Derosier, député.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55931

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 décembre 2000, page 7251

**Réponse publiée le :** 23 avril 2001, page 2426